

Dans une première question écrite publiée le 9 juillet 2019, j'évoquais déjà ces désordres et la réponse qui m'avait été adressée en novembre 2019 laissait entendre que des mesures correctives allaient être prises pour améliorer la plateforme numérique et empêcher « la captation » des rendez-vous par des logiciels.

Malheureusement, ces mesures si elles ont été prises, ce que j'ignore, n'ont en rien amélioré la situation.

Désormais, en effet, près de la moitié des rendez-vous délivrés par la préfecture est attribuée aux personnes ayant effectué un recours au Tribunal Administratif. Nous faisons face à un cercle vicieux qui ne peut perdurer.

Aussi, je vous saurai gré de bien vouloir m'indiquer les mesures envisagées pour remédier à cette situation de rupture d'égalité pour les usagers séquano-dionysiens et qui alimente un trafic illégal de revente de rendez-vous.

Soyez certain de pouvoir compter sur ma vigilance à ce que cette situation s'améliore à brève échéance.

Je reste bien entendu à votre disposition pour échanger sur le sujet.

Dans cette attente, je vous prie de bien vouloir agréer, Monsieur le Ministre de l'Intérieur, l'expression de ma considération distinguée.



Stéphane Peu

Député de la Seine-Saint-Denis